

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-012

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : INSTITUTIONNEL – CONSEIL MUNICIPAL

Vu la circulaire du ministre de la défense du 26 octobre 2001,

Vu la circulaire préfectorale du 08 avril 2008,

La professionnalisation des armées et la suspension de la circonscription a amené le ministre de la défense à reformuler les liens entre la société et sa défense.

Afin de valoriser et de promouvoir cette action, le ministère de la Défense a donc demandé, via la circulaire citée, à ce que soit nominativement désigné par délibération, au sein de chaque conseil municipal, et pour la durée du mandat, un conseiller en charge des questions de défense.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur la commune. Il est destinataire d'une information spécifique de la part du ministère de la Défense. C'est également à lui qu'il revient de sensibiliser les citoyens de la possibilité offerte de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal après avoir délibéré

VOTE : POUR : UNANIMITE

ABSENTION : (1) Christine TULIPE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 8 février 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER